

Musicavillers

ÉCOLE DE MUSIQUE À VILLERS-LÈS-NANCY

Règlement de la brocante de Mai

1. L'association Musicavillers école de musique à Villers les Nancy, en partenariat avec Sowhat Evènements organise une brocante le Dimanche 19 Mai 2019 dans le parc de Mme de Graffigny. Elle se réserve l'organisation exclusive de la restauration (nourriture, boissons, confiseries, etc.). Cette manifestation est ouverte aux professionnels de la brocante et aux particuliers.
2. L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant ou dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur. En cas de non-respect de cette disposition, l'organisation décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant.
3. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition, ceci sans qu'il puisse lui réclamer d'indemnisation d'aucune sorte.
4. L'emplacement mis à disposition devra être rendu propre.
5. L'organisation se réserve le droit de désigner les emplacements et de refuser des exposants.
6. La réservation préalable (pré-inscription) est obligatoire. L'organisateur confirmera par retour l'inscription définitive. L'exposant devra régler le montant de sa réservation selon les modalités qui lui seront fournies.
7. Le prix est de 5€ les 3 ml indivisibles, pour les particuliers et 10€ les 3 ml indivisibles pour les professionnels
8. La participation des forains, camelots est interdite. La participation des autres professionnels est soumise à l'autorisation de l'organisation.
9. Le déballage peut se faire de 7h00 jusqu'à 9h00, il est interdit de remballer avant 17h00.
10. Dans l'enceinte du parc, la circulation et le stationnement des véhicules ne seront tolérés que de 7h à 9h pour les besoins d'installation et après 17h pour la désinstallation. Passé 9h et avant 17h aucun véhicule ne devra ni circuler, ni stationner dans le parc, un parking à proximité sera mis à disposition.
11. La participation à la brocante de Mai au Parc Mme De Graffigny, implique l'acceptation et le respect de la totalité du présent règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie, ou d'impossibilité d'exposer pour quelque cause que ce soit.

Renseignements et pré-inscription sur www.sowhatevenements.com

